

Intentions de messes pour le Secteur Pastoral d'Assesse

- Celles-ci peuvent être demandées tout au long de l'année... même 10 minutes avant une Messe.
- Si vous désirez faire paraître vos intentions dans la chronique paroissiale, celles-ci doivent être demandées deux mois en avance.
- L'offrande de **7€ par intention** peut être donnée en **espèces** ou sur le **compte** de l'église où l'intention de messe est demandée.
- **Les intentions doivent comporter une série de recommandations :**
 - Une seule personne par intention, deux si c'est un couple. Pour associer d'autres défunts, ajouter la formulation « et les défunts de la famille... ».
 - Une messe anniversaire de décès ne comportera que le prénom et le nom de la personne.
 - Privilégier les messes en semaine et pas uniquement celles du dimanche et grandes fêtes.
 - Préciser pour toute autre intention (pour la guérison de..., pour le baptême, la confirmation, le mariage de..., pour la réussite d'un examen, pour les nécessiteux, pour la paix, pour un remerciement d'une grâce obtenue, pour les âmes du purgatoire, etc.)

Vos coordonnées (Nom, prénom, adresse et n° de téléphone) :

Nombre	Intentions	Date	Église
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
Total x 7 € = €	Offrande : <input type="checkbox"/> En espèce <input type="checkbox"/> Virement sur le compte	